

Le 18 février 2010

PROCÈS-VERBAL d'une session extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 18 février 2010 à 19:30 heures.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Monsieur André Lavigne, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Valerie Kirkman, conseillère

ÉTAIT ABSENTE

Madame Penny Boulianne, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Georges Robitaille, directeur général

2010-02-060 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
SECONDÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la session extraordinaire du conseil du 18 février 2010 à 19:35 heures.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-02-061 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
SECONDÉ par madame Isabel Boulay

et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 Ouverture de l'assemblée extraordinaire sur le budget 2010
- 2 Acceptation de l'ordre du jour
- 3 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2010
- 4 Adoption des taux de taxes foncières générales pour l'année 2010
- 5 Adoption avec dispense de lecture du règlement numéro 2010-607 approuvant les prévisions budgétaires 2010 et le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 et imposant les taxes municipales pour l'exercice financier 2010 ainsi que divers tarifs conformément aux articles 988 et suivants du code municipal du Québec et des articles 244.1 et suivants de la loi sur la fiscalité municipale
- 6 Parole au public
- 7 Levée de la session extraordinaire du 18 février 2010

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le 18 février 2010

2010-02-062 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2010

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Yves Charlebois
SECONDÉ par monsieur André Lavigne

et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le budget 2010 tel que déposé par le directeur général.

REVENUS	2010
Taxes	1 854 817 \$
Autres revenus	<u>355 377 \$</u>
GRAND TOTAL DES REVENUS	2 210 194 \$
DÉPENSES	2010
Administration générale	422 373 \$
Sécurité publique	342 021 \$
Transport	320 769 \$
Hygiène du milieu	663 201 \$
Santé & Bien-être	16 532 \$
Aménagement et urbanisme	76 627 \$
Loisirs & Cultures	176 752 \$
Frais de financement	15 568 \$
Remboursement de la dette	156 351 \$
Activités d'investissement	<u>20 000 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 210 194 \$

Le détail du budget 2010 est à l'annexe A du projet de règlement 607.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-02-063 ADOPTION DES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2010

Il est **PROPOSÉ** par madame Isabel Boulay
SECONDÉ par monsieur Yves Charlebois

Et **RÉSOLU**

D'approuver les taux de taxes suivants :

TAXES FONCIÈRES À L'ÉVALUATION	
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE - TAUX RÉSIDENTIEL	0.7519 \$
IMMEUBLES DE 6 LOGEMENTS ET PLUS	0.7848 \$
IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS	1.6300 \$
INDUSTRIE	1.6756 \$
TERRAINS VAGUES	1.5038 \$
TAXES À L'UNITÉ DE LOGEMENT OU LOCAL	
EAU	200 \$
ÉGOUT	200 \$
VIDANGES	165 \$

Le 18 février 2010

MATIÈRES RECYCLABLES	60 \$
PISCINES	75 \$
TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES (au mètre linéaire / mètre carré)	
R-275	0.79 \$
R-288	8.93 \$
R-288 (2)	0.02 \$
R-318	12.45 \$
R-359	9.80 \$
R-378	18.39 \$
R-378 (2)	0.65 \$
R-379	5.72 \$
R-469	11.29 \$

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010-02-064 **ADOPTION AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-607 APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012 ET IMPOSANT LES TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 AINSI QUE DIVERS TARIFS CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 988 ET SUIVANTS DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET DES ARTICLES 244.1 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne
SECONDÉ par monsieur Yves Charlebois

et RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 2010-607 avec dispense de lecture approuvant les prévisions budgétaires 2010 et le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 et imposant les taxes municipales pour l'exercice financier 2010 ainsi que divers tarifs conformément aux articles 988 et suivants du code municipal du Québec et des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale tel que déposé par le directeur général. Le règlement 607 est à l'annexe A du présent procès-verbal.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2010-02-065 **LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2010**

Il est PROPOSÉ par monsieur André Lavigne
SECONDÉ par madame Isabel Boulay

et RÉSOLU

DE LEVER l'assemblée extraordinaire du 18 février 2010.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Manon Trudel
Mairesse

Georges Robitaille
Directeur général